

tations sur l'origine de Lyon, où il cite la soixante-deuxième page de cet ouvrage qui devait être très considérable. Je ne sais entre les mains de qui il est, et si j'avois pu le voir, j'en ferois un plan plus exact. Celui qui profita le premier de ce manuscrit fut Guillaume Paradin, de Cuyseaux, Doyen de Beaujeu, qui, l'an 1573, publia une histoire de Lyon, sous ce titre : *Mémoires de l'Histoire de Lyon*. Il dit dans l'épître qu'il adresse aux échevins de Lyon, à la tête de ses Mémoires, que la meilleure partie lui avait été communiquée par noble, respectable et non moins docte que très humain seigneur, M. Maître Nicolas de Langes, lieutenant général, grand zélateur de l'amour et honneur de Dieu et de sa patrie. On tient que ces mémoires dont parle Paradin, et qu'il dit lui avoir été communiqués par M. de Langes, sont l'ouvrage manuscrit de M. le Président Bellièvre : *De Lugduno prisco*, dont Paradin se serait servi, sans avoir dit mot, de ce grand homme dont il avoit inséré tout l'ouvrage dans ses Mémoires, n'ayant fait que le traduire. »

Paradin oublia sans doute de rendre le volume à M. de Langes, et ses héritiers en disposèrent bien vite. Mais bien des années après, il se rencontra heureusement à Lyon un bibliophile passionné qui recherchait les manuscrits de tous genres ; c'était le célèbre trésorier Pianello de Lavalette. Il put acquérir le *Lugdunum priscum* et, entre autres, aussi le célèbre cartulaire des franchises municipales de Lyon, dit d'Étienne de Villeneuve, que la Société littéraire vient de faire imprimer aux frais de la ville. Après la mort de Pianello, en 1718, sa collection passa à son fils, puis à son petit-fils, plus connu sous le nom de M. de Charly. En 1758, le fils de ce dernier, le marquis de Maubec emporta avec lui cette splendide bibliothèque à son château de Thorigny, près Sens. Son fils ayant émigré, sa bibliothèque fut confisquée et transportée à Auxerre, et réunie à plusieurs bibliothèques monastiques également confisquées par la Nation, et dont la conservation fut confiée au P. Laire. Le successeur de ce dernier, pensant avec raison qu'il serait agréable à la ville de Lyon de posséder le manuscrit de Bellièvre, le *cartulaire d'Étienne de Villeneuve* et les manuscrits de Guichenon, les proposa, le 8 février 1801, à M. Najac, alors préfet du Rhône, en échange d'un certain nombre